

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 23

Artikel: Mon chez moi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SACRÉ SOLEIL !

CECI se passait chez nos amis du Midi. C'est la *Rigolboche* qui le dit.

— Si je les ai vus, nos frères russes ! s'écria Marius de retour de permission — Marius, de Marseille, vous savez bien. Ils étaient si nombreux que, lorsqu'on eut empli le plus fort du contingent dans toutes les maisons de Marseille, on fut obligé de faire un camp rien que pour le reste ! Les rues en fourmillaient. Ne pouvant leur souhaiter à tous la bienvenue, au nom des poilus, je le fis du moins à l'un de ces braves que le hasard de l'apéritif faisait mon voisin. Il savait quelques mots de français :

— Tê, lui dis-je, viens déjeuner chez moi, à la fortune du pot !

Il accepta et, sortant de sa musette une petite boîte :

— Avez-vous déjà mangé du caviar ?

— Si j'en ai mangé ! Je comprends, lui dis-je, mais il y a longtemps ; cela fera le hors-d'œuvre.

Arrivés à la maison, j'ouvris moi-même la boîte, versai le caviar dans un plat et le confiai à ma bonne avec mille recommandations. Nous fumions une cigarette dans la fraîche pénombre de la salle à manger lorsque Marie-Rose ouvrit la porte et s'écrie :

— Ah ! par la bonne Mère, qué catastrophe, venez vite voir !

Et nous vîmes des kilos de poissons qui frétilaient et sautaient sur le plat, sur la table, par terre, partout, de quoi faire de la friture pour trente personnes. Les milliers d'œufs d'esturgeons étaient écloso, car Marie-Rose avait posé le caviar sur la fenêtre, en plein soleil du Midi !

— Et la boîte ? hasarda Bignolle.

— La boîte, mon bon, il s'en était dégagé tant de froid pendant mon absence que, lorsque nous revînmes à la salle à manger, il y faisait 10 degrés au-dessous de zéro !

Mon chez moi. — Journal illustré de la famille. — Publié avec la collaboration des meilleurs auteurs de la Suisse romande. Paraît le quinze de chaque mois. Rédaction : — Imprimerie Pache-Varidel et Bron, Lausanne.

Sommaire du N° de mai : I. Croquis d'ambulance, par Noël Roger. — II. Mots et gestes d'enfants, poésies, par Ch. Fuster. — III. Les marraînes, par L. Hautesource. — IV. Travaux féminins : Empiècement avec manches au crochet ; Dentelle Cluny au crochet ; Grand abat-jour Empire ; Planche de broderie hors texte. — V. Variété : Nettoyage des étains anciens. — VI. Méryem, conte arabe, par J. de Kerleek. — VII. Le pot au feu : Conseils de saison. — VIII. Menus. — IX. Recettes : Œufs pochés à la sauce aurore ; Croquettes ; Potages au potiron ; Crème d'asperges printanière ; Pommes de terre. Jean-Jacques ; Onguent pour avoir les mains moins sèches ; Remède contre la migraine. — X. Les gants, par F. L. — XI. Le diplôme, nouvelle, par M. Nosske (suite). — Hors-texte : La marseillaise, fragment du tableau de G. Doré.

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

Le retour d'un contingent : Fribourg 1499.

3 par GEORGE NESTLER TRICOCHÉ.
(Extrait de la *Revue militaire suisse*.)

— Les devoirs militaires de vos communes libres sont probablement bien moins sévères ?

— Comme de juste. Les villes de Vaud, d'ordinaire, doivent huit jours de chevauchées à leurs frais¹. Au delà de cette période, ou si le prince demande des levées extraordinaires, il lui faut les entretenir, à moins que la cité ne soit assez généreuse pour le faire, auquel cas elle est récompensée par de belles paroles.

— Le prince peut-il entrer dans le détail de la composition du contingent communal ?

— Non, ceci excède ses droits. A Rolle, nous choisissons nos propres hallebardiers et, maintenant, nos arquebusiers. D'ailleurs plusieurs commu-

¹ Le mot de Chevauchée, on le voit, pour les communes, ne signifie plus « troupe à cheval ».

nautés ne sont pas tenues au service au delà de leurs limites.

— En somme cette organisation, qui a des ressemblances avec celles de l'Angleterre et de la France, vous assure une bonne proportion de cavalerie¹.

— C'est très vrai ; par contre, il ne faudrait pas croire que les villes, qui fournissent surtout l'infanterie, donnent toujours ce qu'on serait en droit d'attendre d'elles. Nombre d'entre elles possèdent de bons tireurs, mais sont peu disposées à les prêter aux ducs de Savoie. Il faut bien dire que, pour des bourgeois aux métiers sédentaires, des chevauchées, qui peuvent recommencer après six semaines d'intervalle, deviennent parfois oppressives. C'est pourquoi il se leva là-dessus des difficultés entre les villes et les seigneurs ; finalement, vers 1388, on convint de laisser à une sorte de commission mixte composée du châtelain local et de cinq ou six prud'hommes citadins, la fixation du contingent des communautés libres². Voilà, seigneurs, tout ce que je puis vous dire sur les troupes de Vaud. Sur ce, comme je vois venir mon compère le médecin Peter, près de ce char où grouillent quelques blessés et malingres, je vous présente mes hommages et tire ma révérence.

— Cette campagne a été exceptionnellement meurtrière, ³ fit observer le banneret au noble étranger. D'habitude, nos contingents revenaient sans grandes pertes. Le médecin, après la bataille de Malfer Heid, le 21 mai, dut requérir plusieurs barbiers, que nous les envoyâmes en hâte.

— Les médecins, chez vous, servent-ils volontairement ?

— Non, au moment où ils passent leur contrat avec la ville dans laquelle ils se proposent d'exercer, ils signent l'engagement de soigner les troupes en campagne.

— Avec votre organisation de milices communales, ce sont alors les diverses municipalités qui assurent la subsistance de leurs contingents respectifs ?

— En effet ; mais les sociétés militaires dont je vous parlais tout à l'heure, s'occupent sous ce rapport de ceux de leurs membres qui sont à l'armée. Ainsi, celle des chasseurs, dont je fais partie, entretenait pendant la campagne de Morat l'aumônier, le bourreau, les ménestriers et le trompette.

— Ce bourreau, qui paraît jouer un rôle important dans vos levées, ferait croire que la discipline, parmi vos hommes, laisse fort à désirer.

— Ne le croyez pas ! Mais il faut prendre ses précautions... D'ailleurs, il y a des traîtres, des espions⁴ qui, déguisés surtout en femme ou en religieuse, se glissent dans nos lignes : l'emploi de l'exécuteur est là tout indiqué. Les peines, d'autre part, sont moins sévères que vous ne pourriez le croire, et l'exil est généralement considéré chez nous comme un châtimement suffisant pour un soldat. L'abandon du poste entraîne la perte des droits civils et la confiscation. Le réfractaire est frappé d'un an de bannissement et de vingt livres d'amende : en revanche, devant l'ennemi, nous ne tolérons pas qu'un homme, sans motifs plausibles, s'éloigne, ne fût-ce qu'un moment, de son drapeau : l'« écart de bannière » est puni d'un an d'exil, est d'une amende de dix livres⁵. Toutefois, je le répète, il est rare qu'un Fribourgeois viole le serment prêté au départ et en vertu duquel il prend l'engagement de « servir sa patrie, d'être soumis à ses supérieurs, de n'incendier ni église, ni monastère, ni moulin, ni hôpital, ne pas molester les prêtres, vieillards, femmes ou enfants, ne pas piller sans autorisation de ses chefs, et vivre sans cesse en crainte de Dieu, »

— Punissez-vous aussi ceux qui manquent aux exercices ?

— Ceux-ci sont trop peu fréquents dans nos régions pour qu'on puisse encore réglementer. Les nobles, dans les pays à fiefs, ont les tournois, où ils trouvent des occasions de s'exercer ; cepen-

¹ Les cavaliers du Pays de Vaud avaient, au moyen âge, une certaine réputation. Les souverains de Savoie professaient, au début du seizième siècle, une grande confiance en leur célèbre *Escadron de Savoy*, composé en grande partie de Bressans et de Vaudsais.

² On prenait assez souvent pour base des levées les listes fournies à cet effet par les curés des paroisses.

³ Il s'agit des débuts de la guerre de Souabe.

⁴ On les appelait en Suisse « Compagnons secret ». Leur usage était fréquent.

⁵ Le bannissement, chez les Grecs anciens, était également la peine du milicien réfractaire.

dant, ces cérémonies deviennent de plus en plus coûteuses, et nombre de jeunes helvétiques, pour faire bonne figure aux fêtes données dans les contrées voisines, comme en Allemagne, où elles ont beaucoup d'éclat, vont jusqu'à engager leurs biens ! Les roturiers, eux, à Fribourg et au pays de Vaud, n'ont guère plus aujourd'hui, en guise de manœuvre, que le *Siège du Château d'Amour* !

— En vérité ! Ce ne doit pas être là quelque chose de bien pénible !

— On élève d'ordinaire, le premier dimanche de mai, sur une place publique, un château de planches muni de fossés, etc. Les jeunes hommes non mariés se divisent ensuite en deux camps — les assiégeants se distinguent par une rose à leur coiffure ; et armés, comme pour une guerre, ils luttent pendant plusieurs heures devant la population assemblée. La fête se termine par une cavalcade¹. Mais tout dégénère ! Et au dernier siège il n'y avait point d'armes. Le castel était défendu par des jeunes filles avec des fleurs : il se rendait finalement, et la rançon des jolies guerrières était une rose et un baiser².

— L'on m'avait fait croire que les soldats confédérés étaient armés d'une façon défectueuse. Ceux que je viens de voir passer ne me semblent, au contraire, le céder en rien aux troupes ordinaires du reste de l'Europe.

— Ce qu'on vous a dit était vrai au temps de Sem-pach. Maintenant nous sommes assez bien pourvus. A Berne, Zurich, Lucerne se trouvent des arsenaux encore un peu pauvres, je l'avoue, mais qui s'enrichissent tous les jours : d'ailleurs les citoyens riches mettent d'ordinaire, le cas échéant, leurs râteliers d'armes au service de leurs voisins moins fortunés.

— Ces riches ne sont pas tous des nobles, dans vos contrées ?

— Nullement. A côté de la noblesse confédérée, il existe des bourgeois opulents qui, en campagne, s'arment de pied en cap, avec lance et, quelquefois, un cheval bardé de fer — tout comme les seigneurs.

— L'usage des petites armures paraît répandu chez vos milices.

— Il est bien rare que nos hommes à pied combattent vêtus d'une simple blouse. L'armure la plus répandue consiste en un casque plat, ou « salade », une cotte d'armes saupoudrée d'une poudre contre la rouille³ ; une gorgerette ; des brassards ; les officiers portent, en outre, des gantelets et des cuissards. On n'emploie plus la *targe*, qui était le bouclier des Suisses primitifs, car elle ne peut s'allier à l'usage de la hallebarde⁴.

— La majorité de vos hommes de pied ont la pique, ce me semble.

— C'est là une nécessité imposée par notre manque de cavaliers à opposer à ceux de l'adversaire.

— Votre formation favorite est alors, dans ce cas, une double rangée de piques, puisque j'en vois de deux tailles.

— Oui, quinze pieds pour le premier rang, dix-huit pour le second⁵.

¹ *Consercateur suisse*, tome V.

² On ne saurait s'étonner des difficultés qu'éprouvent en général les pays à milices à organiser des exercices militaires sérieux en temps de paix, lorsqu'on voit que telle était déjà la situation à une époque où le sentiment guerrier était si développé.

³ La recette de cette poudre s'est perdue.

⁴ Le banneret n'ajoute pas, sans doute, parce que c'était alors quelque peu secret, qu'on faisait confectionner, pour les Confédérés, des cuirasses moins longues que celles employées par d'autres armées (et qui avaient l'inconvénient d'alourdir les hommes à pied et de leur tenir trop chaud).

⁵ L'usage de cette arme s'était répandu en Suisse après la bataille de Saint-Jacques. Elle était en frêne, garnie à une extrémité d'une pointe de fer, et à l'autre d'une virole permettant de la fixer au sol. En marche, la pique se portait sur l'épaule droite, presque horizontale, tandis que la hallebarde était placée à peu près comme le fusil actuel. Contre l'ennemi, le Suisse tenait d'ordinaire l'extrémité à viole dans la main droite, l'arme reposant sur le bras gauche replié.

Grand-Théâtre. — Demain soir, dimanche, à 8 1/2 h. soir, seconde et dernière du grand film, *l'Expédition Scott au pôle sud*, dont la première, hier vendredi, eut un très grand succès. C'est un spectacle incomparable, unique, qui a séduit et saisi tout le monde.

Julien MONNET, éditeur responsable.
Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.